



Projet « Zones humides et loi DTR » sur le bassin versant de Salses-Leucate

## OBJECTIFS de la Stratégie de Gestion des Zones Humides sur le périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate

Compte-rendu de la réunion du 17 janvier 2013 à 09h30  
Salle de réunion 1 de la Mairie annexe de Port-Leucate

### Ordre du jour

---

- Objectifs : Propositions des OBJECTIFS de la Stratégie de Gestion en faveur des Zones Humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate.
- Plan de la réunion :
  - Bref rappel de la démarche Zones Humides (Diagnostic, Priorisation)
  - Contexte de planification (cohérence de la démarche)
  - Objectifs (Tome 2)
  - Programme d'actions
  - Perspectives / discussions

### Participants

---

ALQUIÉ Agnès, Chambre d'Agriculture de l'Aude (excusée)  
ABELANET Pierre, Mairie de Fitou  
BADIE Georges, Adjoint au Maire -Mairie du Barcarès - Vice-président de RIVAGE  
BADRIGNANS Georges, DDTM – Pyrénées-Orientales  
BERTRAND Sonia, Conservatoire des Espaces Naturels, Pole relai lagunes méditerranéennes  
BLANC Florie, Service urbanisme – Mairie du Barcarès  
BOSC BOSSUT Nadine, Agence de l'eau RM&C  
DESSALES Florence, Conservatoire Du Littoral  
DUMEUNIER Vincent, CG 11, Espaces Naturels Sensibles  
FONBONNE Laurence, Directrice – RIVAGE  
GARNIEL Sylviane, Mairie de Saint Laurent de la Salanque  
GUILPAIN Nicolas, Mairie de Leucate, Service environnement  
GREBAUVAL Patricia, DDTM 11 - SEMA  
HERBET Mathiew, CEPRALMAR  
HULLO Fabien, SDIS66  
HRYNYSZYN Daniel, EID Méditerranée  
LECAT Gabriel, DREAL-LR  
MAILHEAU Marie, Chargée de mission Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux – RIVAGE  
MEUTELET Christine, DDTM - Aude  
MOLINA James, CBNMED de Porquerolles (excusé)  
MORIN Bernard, Adjoint au Maire de Saint Hippolyte  
NAVARRO Charles, Fédération de chasse 66  
NOEL Jean-Alexis, Chargé de mission Zones Humides – RIVAGE  
PALAU André, EID Méditerranée  
ROBERT Julien, Chargé de mission Natura 2000 - RIVAGE  
ROQUES Christine, ECCLA (excusée)  
SETZKORN Sylvie, CG 11  
THIBAUT Marc, Tour du Valat (excusé)  
VARDON Pascal, ONEMA (excusé)

## Présentation

Ce compte rendu ne saura retracer l'ensemble des échanges qui ont eu lieu durant ce groupe de travail de manière exhaustive. Il se vaudra synthétique et permettra de conditionner le résumé des orientations prises au cours de cette réunion.

Une présentation de l'ensemble de la démarche est faite, cela permet de rappeler le contexte dans lequel s'inscrit la réunion ainsi que le déroulement de cette action.

Les phases de délimitation et de hiérarchisation constituant le Diagnostique (Tome 1) sont rappelées.

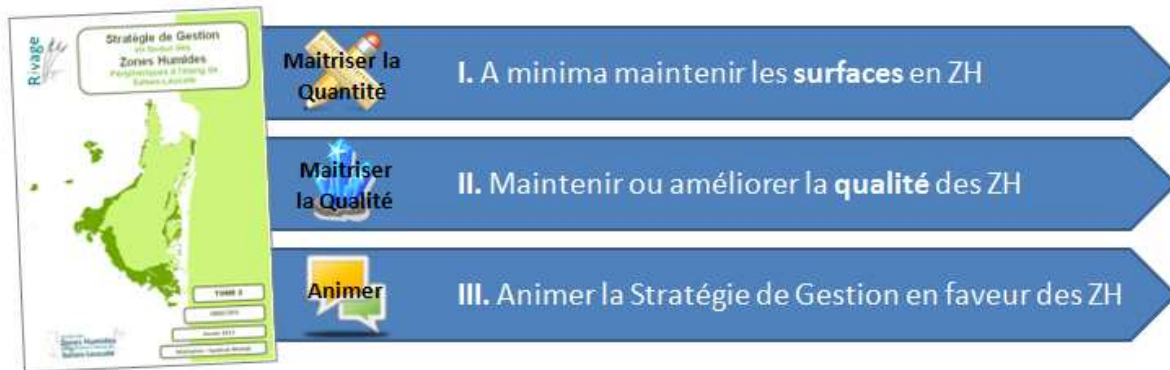
Un point particulier a mis en valeur la priorisation des Zones Humides tant d'un point de vue géographique que d'un point de vue thématique (en fonction de l'intensité de chaque pression).

Gabriel LECAT (DREAL LR) souligne l'importance d'une entrée territoriale pour les Plans de Gestion ; par entité fonctionnelle identifiée au début de la démarche. En effet les plans de gestions seront pensés à l'échelle de l'entité fonctionnelle ou encore de la sous entité lorsque cela apparait nécessaire.

Il est souligné que les discussions qui ont eu lieu dans le cadre des groupes de travail réunis pour l'élaboration du SAGE ou du Docob Natura 2000 sont prises en compte et mutualisées, afin de ne pas solliciter les acteurs de façon redondante lorsque cela peut être évité.

### **But de la réunion : discuter des Objectifs de la SGZH.**

Les trois volets constituant la Stratégie de Gestion sont présentés :



Les notions d'enjeux et pressions sont rappelés car c'est là-dessus que sera basé la réflexion afin d'être en cohérence avec la hiérarchisation. Gabriel LECAT soulève une interrogation quand à la prise en compte de l'aspect patrimonial des Zones Humides, celui-ci est inclus dans l'axe 2 de la hiérarchisation (patrimoine biologique et patrimoine paysager), il est indiqué que la notion de « service rendu » pourrait être employée en vue d'être en cohérence avec le Plan National d'Actions pour les Zones Humides. Pour rappel, l'axe 1 des enjeux de hiérarchisation concerne les fonctions remplies par les Zones Humides. Une question est posée par Julien ROBERT (RIVAGE) concernant la prise en compte des pollutions ponctuelles (aires de remplissage sécurisé et caves vinicoles) Marie MAILHEAU (RIVAGE) répond :

- On constate juste quelques problèmes ponctuels sur les caves vinicoles qui seraient plutôt traités à travers la thématique de l'assainissement autonome (très peu de caves sur le Bassin Versant) sur le périmètre du SAGE
- Concernant les aires de remplissages sécurisés quelques dysfonctionnements ont été constatés d'où prise en compte de cette problématique à travers le SAGE.

Dans le dernier volet, il est proposé de supprimer le terme « rédiger la Stratégie de Gestion » pour ne conserver que la notion d'animation de la démarche.

La rédaction portera sur les Plans de Gestion et la révision la démarche le cas échéant.

### **Maintenir les surfaces en Zone Humide**

Gabriel LECAT rappelle la doctrine « Eviter / Réduire / Compenser » et note que ce qui est proposé rentre bien dans ce cadre. Il est souligné que la compensation est l'ultime étape du processus, il devient donc opportun de ne pas inscrire « mesure compensatoire » dans les Objectifs de la Stratégie de Gestion de peur de passer outre les étapes préliminaires. Nicolas GUILPAIN (Mairie de Leucate) souligne l'importance de l'affichage de l'ensemble de la doctrine qui décrit bien la priorité entre ces trois types d'actions.

Marie MAILHEAU souligne l'intérêt d'avoir quand même des actions spécifiques et territoriales pour ces mesures compensatoires et ne pas les traiter au coup par coup et sans vision globale.

Georges BADIE (Mairie du Barcarès) indique que les mesures compensatoires sont des outils importants qu'il ne faut pas écarter.

L'assemblée est d'accord pour ne pas afficher les mesures compensatoires comme objectif mais de ne pas les occulter pour autant car c'est un outil qui existe et qui devra être utilisé au mieux.

### **Maintenir ou améliorer la qualité des Zones Humides**

Charles NAVARRO (FDC Pyrénées-Orientales) précise que la décharge de Salses n'a pas été dépolluée avant d'être recouverte contrairement à ce qui avait été demandé par les acteurs de terrain.

Laurence FONBONNE précise que lors des travaux aucun rejet de métaux lourds n'a été relevé et que la réhabilitation a été réalisée de la manière la plus efficace possible.

Les Objectifs seront déclinés à travers les Plans de Gestion à vocation territoriale ainsi que par des actions transversales.

Un point est fait sur les différents Plans de Gestion pressentis :

(le terme « projet de valorisation » initialement employé devra être remplacé par « Plan de Gestion »)

### **Mare de Port Leucate**

Charles NAVARRO attire l'attention sur le fait qu'il y ait encore des nouveaux dépôts de gravats et souligne ce point auprès du représentant de la mairie de Leucate.

### **Fer à cheval**

Sont soulignés les problèmes liés à une ferme équestre, un mas vinicole, une voie ferrée, et de la restauration hydraulique.

### **Mas d'en Bac et dépression de Ventenac**

Sur Fitou, ces deux Zones Humides sont exploitées en agriculture et présentent aussi des anciennes carrières menacées de comblement.

Christine MEUTEULET (DDTM 11) s'interroge quand au niveau priorité de ces Zones Humides, il est donc souligné que le Mas d'en Bac est soumis à beaucoup de pressions notamment agricoles et que le niveau de réponse associé est très faible (gestion et préservation). Les pressions identifiées concernent principalement les mares qui sont régulièrement bouchées avec gravats, ainsi qu'une pollution agricole diffuse.

### **Mare d'Opoul**

Il s'agit d'une mare et d'un aven drainant un petit bassin versant agricole, et il existe une volonté communale de mieux la gérer ; gestion des effluents et gestion des espèces patrimoniales présentes, lutte contre le comblement et mise en valeur des espèces.

### **Sagnes d'Opoul**

Le Plan de Gestion de cette entité se fera en lien étroit avec Conservatoire Du Littoral, il s'agira principalement de gestion hydraulique, et de gestion des espèces.

### **Grandes sagnes**

Il est mis en lumière les problèmes hydrauliques et phyto-épuration de cette entité.

Les acteurs principaux concernés seront : l'EID, la commune, la FDC66 et l'ACCA, RIVAGE et enfin le SDIS.

**Sagnes del Deves (Roquette)**

Il est indiqué la problématique de salinisation des milieux ainsi que la volonté de mise en valeur du patrimoine tant naturel que culturel dans ces zones de Sagnes.

**Projet FDC66 ST Hyppolite**

Il est indiqué par messieurs MORIN (Commune de Saint-Hippolyte) et PALAU (EID) que le Mas Gari est situé sur l'entité du Communal.

Christine MEUTELET demande si une action particulière est prévue dans le Docob, le chargé de mission lui répond qu'aucune action n'est prévue a priori mais les espaces et espèces seront pris en compte dans le Plan de Gestion.

**Projet Sagnette**

Projet en lien avec la démarche Natura 2000

**Projet agouilles communal de ST Hyppolite**

Projet en lien avec la démarche Natura 2000

## Discussions transversales

---

### Problème de priorisation concernant le Mouret

Christine MEUTELET attire l'attention sur la zone du Mouret qui présente des enjeux importants et subi de fortes pressions de fréquentation en période estivale mais n'apparaît qu'en dernière position en ce qui concerne les classes de priorité.

Jean-Alexis NOEL lui répond que la hiérarchisation a pris en compte les niveaux de gestion des différentes Zones Humides ainsi, le Mouret est pris en charge à travers un contrat Natura 2000 imminent ainsi que d'autres actions menées toujours dans le cadre de la démarche Natura 2000. Il ne semble donc pas indispensable d'insister sur les zones déjà gérées dans le cadre d'autres démarches.

Cette zone est en priorité d'action faible mais d'un point de vue valeur intrinsèque elle est en niveau fort. Les cartes d'enjeux sont bien différentes des cartes de priorité d'actions pour la Stratégie de Gestion des Zones Humides.

Il est donc proposé de faire un essai de hiérarchisation en considérant que le contrat N2000 sur le Mouret n'est pas encore engagé.

Florence DESSALES (CdL) souligne le fait que les zones de préemption peuvent changer donc il ne faut pas y accorder trop de poids. Il est indiqué que la zone de préemption CDL ainsi que la zone de préemption identifiée dans le cadre de la stratégie ENS n'influent que très légèrement sur le niveau de « réponse » identifié dans le cadre de la hiérarchisation.

Nadine BOSCH (Agence de l'eau RM&C) indique que la comptabilisation des actions réellement en cours est fait pour diminuer la priorité dans le cadre de la Stratégie de Gestion, mais n'influence pas les autres opérations.

Les couleurs indiquent bien les priorités d'action dans cette démarche et non les niveaux d'importance de chaque Zone Humide.

### Problème de priorisation concernant les entités au sud est de l'étang

Les actions identifiées sont issues de la priorisation issue de la phase de hiérarchisation mais prennent aussi en compte les opportunités d'action ainsi que les contraintes techniques et financières. Concernant le Terrain militaire (Zone Humide n°17), l'entité apparaît comme étant prioritaire cependant il apparaît que des actions sur cette zone ne semblent pas envisageables. Il est indiqué que des travaux sont en cours sur le terrain militaire, la piste d'atterrissage et été refaite, de même que les merlons autour et vers l'étang.

### Question de la sous-traitance

Nadine BOSCH : propose que si tous les Plans de Gestion ne peuvent pas être réalisés par RIVAGE alors on peut envisager de la sous-traitance ponctuelle.

Laurence FONBONNE indique que budgétairement il sera difficile de penser à trop de sous-traitance; pas du tout prévue sur 2013 et peut être à intégrer sur 2014, si jamais des subventions peuvent être obtenues.

Il est fait mention que la démarche Natura 2000 ne peut être considérée comme de la sous-traitance mais bien comme une synergie à articuler entre les deux démarches.

### Question des actions transversales

La mise en place de mesure compensatoire positive ; l'idée est de favoriser la réalisation de mesures compensatoires (si indispensable) sur notre territoire (connaissance du terrain, des problématiques, des dynamiques, des acteurs...).

Gabriel LECAT s'interroge sur les documents de cadrage généraux qui motivent les objectifs transversaux.

Jean-Alexis NOEL rappelle que DOCOB, SAGE et PNA-ZH ont été appliqués, harmonisés et intégrés dans la cohérence du SGZH.

### Tableau de bord

Un tableau de bord sera mis en place durant toute la durée de la Stratégie de Gestion et consultable sur le site internet de RIVAGE.

<http://rivage-salses-leucate.fr>

### Prochaines échéances

Des propositions de dates sont faites pour prochain Comité de Suivi, il n'aura lieu qu'après le 11 mars. Il est proposé de formuler les étapes de validation en marge de Commission Locale de l'Eau dans l'idée de réduire les sollicitations des acteurs.

### Durée de la démarche

Durée proposée pour la stratégie : 6 ans

## **Remarques, compléments**

---

Avec ce compte rendu vous trouverez le diaporama qui a été présenté lors de la réunion du 17 janvier ainsi qu'un courrier à renvoyer pour me faire part de vos remarques, suggestions ou compléments. Ce même courrier vous est envoyé par voie postale.

N'hésitez pas à vous prononcer, durant les 3 semaines à venir, il est important pour la cohérence de la démarche que tous les acteurs puissent s'exprimer sur le contenu de la Stratégie de Gestion.